



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2023-055

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2023

Sommaire

Secrétariat général commun départemental de la Somme /

80-2023-05-16-00001 - Arrêté d'ordonnancement Carte Achat du 16 mai
2023 (3 pages)

Page 3

Secrétariat général commun départemental de
la Somme

80-2023-05-16-00001

Arrêté d'ordonnancement Carte Achat du 16
mai 2023



PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

Donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement dans la cadre de l'utilisation de la carte achat

LE PRÉFET DE LA SOMME

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
- Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme ;
- Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein de la préfecture de la Somme ;
- Vu l'arrêté du 7 mars 2023 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement sur les programmes 354 hors titre 2 et 206 hors titre 2 dans le cadre de l'utilisation de la carte achat ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme;

ARRÊTE

Article 1er – délégation d'ordonnancement est donnée, sur les programmes 354 HT2 (administration territoriale de l'État), 207 HT (sécurité et éducation routières) et 206 HT2 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), pour les porteurs de carte concernés, dans la limite des budgets notifiés aux centres de coûts, et dans la limite des montants définis en fonction des profils attribués à chacun, exclusivement dans le cadre de l'utilisation de la carte achat BNP PARIBAS nominativement attribuée à :

NOM et Pénom	Fonction	Plafond par opération Niveau 1	Plafond par opération Niveau 3	Plafond annuel
STOSKOPF Étienne	Préfet	1 500 €		20 000 €
LOPES LEITE Carmen	Agent de résidence préfet	2 000 €		35 000 €
DELAVAL Monique	Agent de résidence préfet	1 000 €		10 000 €
GARCIA Myriam	Secrétaire générale	1 000 €		10 000 €
STRASER Florian	Directeur de cabinet	1 000 €		10 000 €
MERLO Christophe	Responsable du Pôle Logistique et Immobilier	1 500 €	1 500 €	52 000 €
PELTIER Philippe	Responsable du SIDSIC	1 000 €	1 000 €	23500 €
MAELSTAF Damien	Directeur des sécurités	500 €		1 000 €
BRARD Laure	Cheffe du service communication et représentation de l'État	1 000 €		5 000 €
BRIAUX Karine	Chef du bureau des droits à conduire	1 000 €		10 000 €
ROYER Christine	Sous-préfète d'Abbeville	1 000 €		10 000 €
AYACHI Nora	Secrétaire générale sous-préfecture d'Abbeville	500 €		5 500 €
LECOUSTRE Laurence	Sous-préfète de Péronne	1 000 €		10 000 €
MISIAK Yann	Secrétaire général sous-préfecture de Péronne	500 €		5 500 €
CAPELLE Frédéric	Chauffeur sous-préfet de Péronne	1 000 €		10 000 €
SAY Silvère	Sous-préfet de Montdidier	1 000 €		10 000 €
GALET Christelle	Agent de résidence à Montdidier	1 000 €		5 000 €
CRETON Lætitia	Directrice de la DDETS	1 000 €		10 000 €
CLOMES Emmanuelle	Directrice de la DDTM	1 000 €		10 000 €
SCHMITZ Bénédicte	Directrice de la DDPP	1 000 €		10 000 €

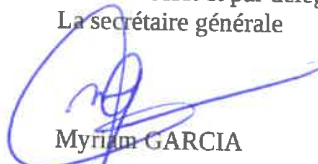
Article 2. - L'arrêté du 7 mars 2023 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement sur le programme 354 hors titre 2 et 206 hors titre 2 dans le cadre de l'utilisation de la carte achat est abrogé.

Il est remplacé par le présent arrêté qui prend effet à compter du lendemain de sa date de publication.

Article 3. – La secrétaire générale de la préfecture de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 16 mai 2023

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Myriam GARCIA